

vassaux, ils n'étaient guère moins redoutables à l'état que les rois voisins de ses frontières. On les confirma dans leurs usurpations, à l'époque mémorable qui fit passer le sceptre de la famille de Charlemagne dans celle des Capets. Dès-lors il n'y eut plus d'assemblée nationale, plus de tribunaux, plus de lois, plus de gouvernement. Dans cette confusion meurtrière le glaive tenait lieu de justice; et ceux des citoyens qui n'étaient pas encore serfs furent obligés de le devenir pour acheter la protection d'un chef en état de les défendre.

Il était impossible que le commerce prospérât sous les chaînes de l'esclavage et au milieu des troubles continuels qu'enfantait la plus cruelle des anarchies. L'industrie ne se plaît qu'à l'ombre de la paix : elle craint surtout la servitude. Le génie s'éteint lorsqu'il est sans espérance, sans émulation; et il n'y a ni espérance, ni émulation où il n'y a point de propriété. Rien ne fait mieux l'éloge de la liberté, et ne prouve mieux les droits de l'homme que l'impossibilité de travailler avec succès pour enrichir des maîtres barbares.

Le délire des croisades changea un peu l'état des choses. Ce n'est pas que cette inconcevable épidémie ouvrit les yeux d'aucun des souverains de la France sur le principe qu'on vient d'établir; mais le désir de recouvrer leur autorité, suppléa au défaut de lumière. Ils protégèrent de toutes leurs forces les affranchissemens, et parvinrent

ainsi à donner un frein à ces tyrans subalternes qui, en écrasant les malheureux qui leur étaient asservis, perpétuaient les calamités de la monarchie.

Saint Louis fut le premier des souverains de sa dynastie qui fit entrer dans le système du gouvernement le commerce, jusqu'alors l'ouvrage du hasard et des circonstances. Jusqu'à son règne, les agens du fisc avaient vendu le droit de trafiquer et accablé les consommations de taxes. Il remédia à l'un et à l'autre désordre; et, pour mettre les marchands et les artisans en état de repousser l'oppression, si elle tentait de renaître, il les rangea en différens corps de communautés, avec des statuts qui, bien ou mal, servirent de modèles dans les siècles les plus éclairés.

Cette heureuse innovation en amena une bien plus importante. Depuis trop long-temps la loi défendait sous des peines capitales de faire sortir du royaume aucune de ses productions territoriales. Cette folle prohibition paralysait les bras du cultivateur, condamnait à la stérilité plusieurs parties d'un sol excellent, occasionnait même des disettes que l'on avait cherché à prévenir. Moins timide ou plus habile que ses prédécesseurs, le sage monarque abattit des barrières qui s'opposaient si obstinément à la prospérité publique. Il espéra avec raison que la liberté des exportations ferait rentrer dans l'état les trésors que son imprudente expédition d'Asie en avait fait sortir.

Des événemens politiques secondèrent ces vues salutaires. Avant saint Louis, les rois avaient peu de ports sur l'Océan, et n'en avaient aucun sur la Méditerranée. Les côtes septentrionales étaient partagées entre les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, les maîtres de la Bretagne et les Anglais. Les méridionales appartenaient aux comtes de Toulouse et de Provence, aux rois d'Aragon et de Majorque. Par cette disposition des choses, les provinces alors attachées au trône ne pouvaient que très-difficilement avoir quelque communication avec les marchés étrangers. La réunion de quelques parties du Languedoc à la couronne permit de former des liaisons avec des nations qui offraient aux denrées de la France un débouché avantageux.

Philippe le Bel entreprit en faveur de l'industrie ce que son aïeul avait exécuté pour l'agriculture. Il défendit la sortie des laines que les étrangers avaient toujours enlevées, et voulut qu'elles fussent toutes mises en œuvre dans le royaume. Sous son règne le ministère guida pour la première fois l'artiste. La largeur, la qualité, l'apprêt des draps furent fixés. Ces réglemens eurent un succès entier. Les manufactures d'Arras, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, n'habillèrent pas seulement les nationaux, elles se trouvèrent du goût des états voisins. Les toiles acquirent bien autant ou plus de perfection que les étoffes de laine; mais elles eurent moins de débit, parce

que l'usage du linge était encore très-borné.

Malheureusement le bien que le prince faisait d'une main, il le détruisait de l'autre. Il accabla de droits à leur sortie les ouvrages mêmes qu'on pouvait dire de sa création. Les monnaies n'avaient été aussi scandaleusement altérées à aucune époque. Le fisc exigea successivement le centième, le cinquantième de la valeur de tous les meubles, de tous les immeubles. C'était chaque jour un nouvel impôt, et chaque impôt enfantait une révolte. A l'oppression générale se joignaient les vexations particulières. Engagé par son inquiétude dans de plus grandes entreprises que les forces de son état ne le comportaient, le tyran avait toujours de nouveaux besoins. Ses coffres étaient un tonneau où l'on versait sans cesse, et qui jamais ne se remplissait. Cependant, de tous les moyens qu'il imagina pour se procurer de l'or, le plus funeste par ses suites fut la vente de la noblesse.

Dans toutes les régions, dans tous les siècles, dans toutes les sociétés politiques, il y eut des citoyens riches et des citoyens pauvres, des citoyens distingués par leur mérite et des citoyens obscurs, des citoyens appelés aux grandes places, et des citoyens réduits à une condition privée. Cette inégalité de fortune, de talent et de pouvoir dut se trouver dans les provinces asservies par Clovis comme sur le reste du globe. Mais, Francs et Gaulois, vainqueurs et vaincus, tous

étaient censés de la même nature, tous jouissaient des mêmes prérogatives, tous avaient le même droit aux dignités, tous devaient contribuer de la même manière aux besoins publics. La puissance royale se trouva sans force. Ses principaux agens profitèrent de cette faiblesse pour s'élever sur les ruines du trône. Devenus en quelque sorte souverains du territoire dont on leur avait confié l'administration, ils appelèrent fiefs leurs usurpations, et se donnèrent exclusivement le titre de nobles.

L'acquisition des fiefs et de la noblesse ne tarda pas à devenir la passion de ceux qui étaient privés de ces avantages. Ce ne fut cependant que sous Philippe le Bel que les plus ardens réussirent à les obtenir. Le premier il permit aux seigneurs de vendre leurs fiefs à des roturiers; le premier il accorda la noblesse à des roturiers, sans même qu'ils fussent devenus possesseurs de fiefs. Ce rapprochement des membres d'une société, auquel les bonnes institutions doivent tendre sans relâche, a été opéré dans les bons gouvernemens par de grandes vertus, de grandes lumières ou de grands services. Il eut en France une origine impure, et y fut toujours le prix de l'argent. Cette vénalité y a été constamment le plus grand obstacle aux progrès du commerce.

Jusque vers le milieu du quatorzième siècle les négocians étrangers n'avaient pu se promettre ni sûreté, ni justice dans le royaume. Le plus

sage de ses monarques, Charles v, publia enfin une loi qui assurait leur succession à leurs héritiers, si la mort les surprenait dans ses états, et la liberté de se retirer avec leurs effets, si la guerre survenait entre lui et leur patrie. Cet acte de probité et de politique contribua beaucoup aux heureux événemens qui le suivirent. Le prince qui l'avait porté renvoya au-delà de mers les Anglais qui avaient envahi plusieurs de ses provinces, récompensa généreusement ceux qui avaient bien servi la nation, mit de la dignité dans ses dépenses, forma une bibliothèque de neuf cents volumes, collection immense avant l'invention de l'imprimerie; ne foula jamais ses sujets, et laissa pourtant un trésor tel qu'on n'en avait point vu depuis la fondation de la monarchie.

Sa mort réveilla des factions qui n'étaient qu'assoupies, et rendit le courage aux insulaires qu'il avait dépouillés de leurs conquêtes. Le double fléau d'une guerre civile et d'une guerre étrangère bouleversa l'état pendant plus de soixante ans. Ce fut durant le cours de ces convulsions que Jacques Cœur appela à Montpellier le commerce dont Marseille avait été jusqu'alors le théâtre. Ses opérations étaient si étendues, qu'il occupait trois cents facteurs au Levant ou en Italie; et si heureuses, que des chimistes trop crédules ne doutaient pas qu'il n'eût trouvé la pierre philosophale. Il n'acquerrait pas des richesses pour lui seul; le fisc obtint de lui l'argent nécessaire

pour le recouvrement de la Normandie, et la plupart des courtisans étaient ses débiteurs. Les motifs qui indisposèrent Charles VII contre un homme si nécessaire ne sont pas venus jusqu'à nous. On sait seulement qu'en 1452 il le livra au parlement qui, sous les plus frivoles prétextes, le condamna à la perte de tous ses biens. Un second arrêt du même tribunal lui rendit depuis sa réputation; mais alors toute sa fortune avait été dévorée par les favoris, par les maîtresses, et par les grands, qui avaient si long-temps rampé à ses pieds.

Cependant le goût que les Français avaient pris en Orient durant les croisades pour toute sorte de magnificence, et qui s'était accru du temps de Jacques Cœur par la facilité qu'ils avaient trouvée à le satisfaire, augmenta encore à l'époque de leurs expéditions en Italie. Ils se passionnèrent plus particulièrement pour l'orfèvrerie de Venise, et pour les étoffes d'or et d'argent qui ne se fabriquaient alors qu'à Milan. Louis XII, naturellement économe, jugea ce luxe trop cher pour ses sujets, et leur défendit de s'y livrer. Ce bon prince ignorait que les lois somptuaires sont injustes, parce qu'elles privent le citoyen du droit qu'il a essentiellement de se loger, de se nourrir, de s'habiller comme il lui plaît, pourvu qu'il ne blesse aucun intérêt. Il ignorait que les lois somptuaires sont inutiles, parce que le désir de se distinguer invente toujours plus de moyens pour les éluder que le législateur n'en imagine pour les mainte-

nir. La seule manière légitime de rapprocher les dépenses, c'est de rapprocher les fortunes; mais c'était une mesure qu'on n'avait pas prise: aussi les ordonnances n'eurent-elles pas un instant de force.

Le successeur de Louis, François I^{er}, obtint en 1535 que ses sujets et ceux des navigateurs étrangers auxquels il accorderait son pavillon pourraient seuls trafiquer dans l'empire ottoman. C'était livrer à la France tout le commerce du Levant, et la partie assez considérable de celui des Indes orientales, qui se faisait encore par cette voie. Un pareil privilège devait attirer en Provence, depuis peu réunie à la couronne, non-seulement les négocians nationaux, mais les négocians de toutes les nations qui voudraient former avec ces riches contrées des liaisons plus ou moins importantes, plus ou moins suivies. Ce monopole ne dura que peu. Les troubles civils, qui ne tardèrent pas à bouleverser le royaume, décidèrent la Porte à admettre, en 1580, dans ses états la bannière de saint Marc, celle de l'Angleterre en 1599, et avec le temps celle de tous les peuples maritimes de l'Europe.

A cette époque désastreuse, où toutes les factions semblaient avoir conspiré contre la patrie, se renouvelèrent toutes les absurdités des siècles les plus barbares. Les matières étrangères, qui jusqu'alors avaient servi d'alimens aux manufactures nationales, furent accablées de taxes

à leur entrée dans le royaume. On n'obtint qu'au plus haut prix la liberté d'exporter des grains ou des vins. Le gouvernement ordonna qu'une partie des meilleurs vignobles serait arrachée. Pour comble de folie ou de tyrannie, Henri III déclara solennellement qu'aucun de ses sujets n'avait le droit de travailler sans son aveu; et il obligea les maîtres et les apprentis, les marchands et les artisans à en acheter la permission aux conditions qu'il lui plut d'y mettre.

Henri IV, devenu enfin paisible possesseur d'un trône qui lui avait coûté tant de travaux et tant de sang, travailla sans relâche, avec son ministre Sully, à retirer la France de ses ruines. Ils agrandirent et embellirent Paris. Ils réparèrent les maisons royales; ils bâtirent la galerie du Louvre, et y logèrent les meilleurs artistes, qu'ils encourageaient par leurs regards et par leurs bienfaits. Ils creusèrent le canal qui joint la Seine à la Loire. Ils introduisirent la culture du mûrier, dont le produit avait jusqu'alors enrichi exclusivement l'Espagne et l'Italie. Ils déroberent à Venise l'art de fondre et de polir les glaces. Ils établirent à Lyon des étoffes mêlées de soie, d'or et d'argent, qui ne tardèrent pas à devenir les premières, presque les seules de l'Europe. Ils créèrent des manufactures de tapisserie, qui surpassèrent tout ce qu'on connaissait de plus beau en ce genre. Et, ce qui est plus important encore, ils réprimèrent l'avidité des financiers; ils

mirent de l'économie dans les dépenses; ils payèrent les dettes de l'état; ils encouragèrent l'exportation des denrées; ils soulagèrent les campagnes, et assurèrent à tous les citoyens la jouissance tranquille de leur fortune. Que de biens l'état pouvait se promettre des soins réunis de ces deux grands hommes, si le monarque n'eût été assassiné, et si le serviteur n'eût été proscrit après la fin tragique de son maître!

Malheureusement les restaurateurs de la France ne laissèrent point de successeurs. Après eux le royaume fut gouverné par Richelieu et par Mazarin, livrés tous deux aux traitans; occupés, l'un de sa domination et de sa vengeance; l'autre, d'intrigues et de brigandages.

Aucun des souverains de cette belle monarchie n'avait pensé sérieusement aux avantages que pouvait procurer le commerce des Indes; et l'éclat qu'il donnait aux autres nations n'avait pas réveillé l'émulation des Français. Ils consumaient plus de productions orientales que les autres peuples; ils étaient aussi favorablement situés pour les aller chercher à leur source, et ils se bornaient à payer à l'activité étrangère une industrie qu'il ne tenait qu'à eux de partager.

Cependant quelques marchands de Rouen avaient, dès 1503, expédié un faible bâtiment pour ces régions lointaines: Gonneville, qui le commandait, fut accueilli au Cap de Bonne-Espérance par une tempête qui le jeta sur une terre

II.
Premiers
voyages des
Français aux
Indes.